

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DECISION DU MAIRE N° 2024-D044

Ecole primaires/maternelles - Travaux d'électricité - remplacement bloc secours - installation interphone - installation dalles led

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu le transfert de l'école maternelle du SIVOS de la Vallée-de-la-Dême, regroupant les communes de Marçon et de Beaumont-sur-Dême, à Marçon, 1 route du Port Gautier, à la rentrée de septembre 2024 ;

Vu le transfert de la garderie périscolaire à côté de l'école primaire, 1 Place de l'Eglise,

Vu le réaménagement de l'école primaire ;

Considérant la nécessité de procéder à la mise aux normes des installations électriques dans ces différents locaux,

Considérant la nécessité d'installer un interphone à la garderie périscolaire ;

### **DECIDE**

**Article n° 1 :** L'a société DEM' ELEC, dont le siège social est situé Beaumont-sur-Dême - Lieu-dit " Le Rochereaux" - est retenue pour effectuer les travaux suivants :

- École primaire : Remplacement bloc secours
- École maternelle : remplacement de l'éclairage actuel par des dalles leds
- Garderie périscolaire : installation d'un interphone

**Article n° 2 :** Le montant total de ces travaux s'élève à **2 634.47€ hors taxes, soit 3 161.37€ toutes taxes comprises.**

Répartis comme suit :

- École primaire : Remplacement bloc secours - **628.73€ ht - 754.48€ ttc**
- École maternelle : remplacement de l'éclairage actuel par des dalles leds - **1 364.40€ ht - 1 637.28€ ttc**
- Garderie périscolaire: installation d'un interphone - **641.34€ ht - 769.61€ ttc**

**Article n° 3 :** Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 07/06/2024  
Le Maire,  
Monique TROTIN

